

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE

DE

THORIGNY-sur-OREUSE

89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 13 avril 2015 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h30, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme SAVOURAT Brigitte (excusée), M.SAVOURAT Alain (excusé) et de M. Daniel GLOTIN.

Secrétaire de séance : M. Christophe CHAUVOT.

### Ordre du Jour :

**Approbation du Compte Administratif 2014 Service Assainissement** : En l'absence du Maire pendant le vote de ce compte, Mme THIESSON, 1er Adjoint, assure la présidence de séance. Par 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2014 du Service Assainissement s'élevant à :

En Section de Fonctionnement :

Dépenses : 97 097,91€

Recettes : 98 424,33€

Soit un excédent de : 1 326,42€

En Section d'Investissement :

Dépenses : 65 426,91€

Recettes : 105 360,40€

Soit un excédent de : 39 933,49€

Et approuve le compte de gestion 2014 dressé par M..Lantelme, trésorier par 13 voix pour et 3 abstentions.

**Affectation du résultat 2014 Service Assainissement** : Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 2 abstentions affecte le résultat 2014 comme suit :

Article R 002 (Fonct) : 1 326,42€

Article D001(Invest) : 39 933,49€

**Approbation du Compte Administratif 2014 Budget Communal** : En l'absence du Maire pendant le vote de ce compte, Mme THIESSON, 1<sup>er</sup> Adjoint, assure la présidence de séance. Par 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Communal se résumant ainsi :

En Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 182 459, 70€

Recettes : 1 324 485, 37€ auxquels s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 237 396,69€ soit un total de recettes de 1 561 882,06€ soit un excédent de clôture de 379 422,36€.

En Section d'Investissement :

Dépenses : 524 074,50€ auxquels s'ajoute un déficit antérieur de 151 773,96€  
soit un total de dépenses de 675 848,46€

Recettes : 768 469,50€  
soit un excédent de clôture de 92 621,04€.

Et approuve le compte de gestion 2014 dressé par M. Lantelme par 13 voix pour et 3 abstentions.

**Affectation du résultat 2014 Budget Communal** : Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions affecte le résultat 2014 ainsi qu'il suit :

Article R1068(Invest) : 13 276,46€

Article R 002(Fonct) : 366 145,90€

Article D001(Invest) : 13 276,46€

**Vote des taux d'imposition 2015** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux d'imposition 2014, à savoir :

Taxe d'habitation : 23.15%

Taxe Foncière Bati : 22.05%

Taxe Foncière Non Bati : 43.43%

C.F.E : 22,50%

**Budget Primitif 2015 Service Assainissement** : Par 14 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2015 du Service Assainissement s'équilibrant en recettes et en dépenses à 135 926.42€ en section de Fonctionnement et à 97 797.44€ en section d'Investissement.

:

**Budget Primitif Communal 2015** : Par 13 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif Communal 2015 s'équilibrant en recettes et en dépenses à 1 673 240.90€ en section de Fonctionnement et à 584 979,96€ en section d'Investissement.

M. le Maire précise que les documents budgétaires pourront être consultés en Mairie après le visa du contrôle de légalité et de la Trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 21h.

Le Maire,

**Pierrick BARDEAU**